

## MOUVEMENT 2<sup>ème</sup> phase à titre provisoire

Tous les documents sont parus sur le site de l'IA ce jour.

- [Circulaire du mouvement à TP](#)
- [Liste des supports vacants](#)
- [Liste des supports fractionnés](#)
- [Liste des zones géographiques élargies](#)

Dates prévues d'ouverture du serveur :  
**du mercredi 20 juin au mardi 26 juin (minuit)**

### Les conseils du SNUDI FO pour « réussir son mouvement » :

#### 1/ Bien lire les documents mis en ligne

Dans le document « [liste des supports vacants](#) », certains postes apparaissent avec une quotité mentionnée (25%, 50%, 75%).

Si la mention "**OUI**" apparaît dans la colonne "frac". **Ce sont des postes fractionnés.**

Il faut alors utiliser le document « [liste des supports fractionnés](#) » pour connaître la composition du poste, avec ses divers « morceaux ».

Dans cette même « [liste des supports vacants](#) », la colonne *nb V* indique combien de postes sont vacants. Si dans la colonne *nb B* – (2<sup>ème</sup> colonne) un nombre est noté, alors ces postes **sont bloqués** et à soustraire du nombre de postes vacants.

**ATTENTION, l'application IProf ne permet pas de voir si le poste est bloqué ! Il faut se référer aux listes PDF sur notre site !**

#### 2/ Emettre ses vœux

Comme pour le 1<sup>er</sup> mouvement, vous avez la possibilité de faire 30 vœux au maximum. Ceci n'est pas une obligation !

Il est encore moins obligatoire de postuler sur des vœux de zone élargie. La circulaire spécifie bien que « *les participants **sont invités** à formuler au moins 3 vœux...* ».

FO a demandé et obtenu la suppression de cette obligation et des « sanctions » envers les collègues ne le respectant pas. En effet, la « machine » attribuait automatiquement en premier le vœu le moins demandé et donc le moins « attractif ». Ce qui entraînait des situations douloureuses !

**Nous vous conseillons donc de mettre un maximum de vœux précis sur établissement avant de privilégier une zone géographique.**

#### 3/ Priorités

- Si vous étiez affectés sur des postes en éducation prioritaire en 2011-2012 (ZEP, RRS, ECLAIR), vous bénéficiez d'une priorité si vous voulez vous maintenir dans cette école.

**Dans le cas de postes fractionnés, il faut y être pour au moins 50%**

- si vous bénéficiez d'une priorité médicale, 500 points vous sont attribués. Il est tout de même nécessaire de formuler un nombre de vœux « suffisant », sur une commune par exemple.

#### **4/ Terminer son mouvement**

Une fois vos vœux choisis, il faut cliquer sur « **terminer la saisie** ».

Vous pouvez encore modifier vos vœux tant que le serveur est ouvert

N'oubliez pas de cliquer sur « **éditer le PDF** » pour avoir une trace écrite de vos vœux.

**Adressez le double de ce document au syndicat, dès que possible, pour qu'on puisse vérifier votre barème et vous suivre tout au long des opérations du mouvement.**

***Merci de nous indiquer vos coordonnées (mail et téléphone) !***

**1ers Résultats du 2<sup>nd</sup> mouvement : le jeudi 28 juin (groupe de travail à l'IA)**

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

**Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25**

---

**Pour faire porter votre voix, il est nécessaire de renforcer le syndicat.**

**Sans syndiqués pas de syndicat !**

**Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à nous rejoindre.**

**[Bulletin de syndicalisation](#)**